

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 2 décembre 2022

Les douaniers de Quimper saisissent 152 objets en ivoire vendus illégalement dans un salon d'antiquités

Le 14 novembre 2022, les douaniers de la brigade de Quimper contrôlent les exposants d'un salon d'antiquités de Quimper. Ils découvrent 140 anneaux en ivoire vendus comme tels sur l'étal d'un professionnel. Un panneau sur le stand mentionne des «bagues en ivoire» et 140 écrins cartonnés individuels portent également des étiquettes «Bague anneau en ivoire – Fabrication 1890/1914». Un deuxième professionnel propose à la vente 12 articles finement travaillés en ivoire.

Les deux professionnels ne sont pas en mesure de répondre aux questions des agents des douanes concernant l'origine des objets et de présenter des documents attestant de leur détention régulière. Une expertise réalisée par les agents de l'Office français de la biodiversité de Quimper (OFB), confirme que les 152 objets sont bien en ivoire.

Les articles sont donc saisis et les deux vendeurs sont sanctionnés d'une amende douanière en plus de la confiscation des objets.

Cette saisie s'inscrit dans la lutte contre le trafic des biens et marchandises relevant de la Convention de Washington qui est l'un des missions de protection de la douane française. Des contrôles sont régulièrement organisés dans les manifestations publiques afin de s'assurer du respect de la réglementation CITES.

En 2021, les services douaniers français ont relevé 371 infractions en matière d'espèces protégées (262 en 2020, soit + 42%). Ils ont notamment saisi 42 objets et 148 kg d'ivoire (244 et 18 kg en 2020).

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- [L'album photos](#)
- [Vidéo sur Douane Tv](#)
- [Rush vidéo pour téléchargement](#)
- [La réglementation applicable aux espèces protégées](#)
- [L'Office français de la biodiversité \(OFB\)](#)

Crédit images : Douane française

Bureau de la communication :

01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr